

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 19 FÉVRIER 2018 à 20H00	Page 1 / 9

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 13 février 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mmes **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-Adjoints
MM. **FERDOEL** – **ALBERT** – Mme **ASTIER** – MM. **LALOUETTE** – **MARTIN** – Mmes **DUPLESSIS C.** – **DUPLESSIS E.** – **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **SORAI** – **CHARRIER** – **KLIMCZAK** – Mme **AUROUX** –
Conseillers

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 29 Janvier 2018.

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2018.01.30/05 : Renouvellement du bail commercial Le Jardin d'Hellébore sis 18 rue Marcel Vignaud pour 9 ans à compter du 1^{er} Juillet 2018 pour un loyer mensuel de 334,47 € par mois.

2018.02.02/06 : Acquisition d'un logiciel de billetterie auprès de la société SUPERSONIKS pour une période de 3 ans à compter du 5 février 2018. Acquisition du matériel : 7.150 € H.T, Matériel de contrôle des billets : 1.079 H.T et Prestation sur le site du festival : 1.725 H.T.

2018.02.02/07 : Adhésion au service de paiement en ligne auprès de la société VERIFONE. Mise en service 290 € H.T, Abonnement mensuel : 25 H.T/an, Tarif par transaction : 0.085 € H.T.

2018.02.06/08 : Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE) pour un montant de 30 € pour l'année 2018.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**

- Intervenant : **Brigitte BERTAULT**

- **Paiement des factures d'investissement par anticipation au budget**

Dans l'attente du vote du budget, dans le cadre de l'application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune peut par délibération autoriser le paiement des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Il est proposé au Conseil de procéder de cette manière durant la période du mandat.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention 2018-2019 USEAB**

Intervenant : **Jean-Marcel ALBERT**

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 130.000,00 €, en faveur de l'USEAB – au titre de la saison 2018-2019 :

Fonctionnement	124.700,00 €
Action spécifique Danse de salon	500,00 €
Action spécifique Running	2.500,00 €
Action exceptionnelle Handball et badminton	2.300,00 €
TOTAL	130.000,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec l'USEAB. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Compte tenu de l'implication de Messieurs ALBERT et SORAIS au sein de l'USEAB, ceux-ci ne prennent pas part au vote.

Approbation du Conseil Municipal

- **Subvention 2018-2019 « Avoine Beaumont Gymnastique »**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 147.500,00 €, en faveur du Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2018-2019.

Fonctionnement :	145.000,00 €
Action spécifique :	2.500,00 €
TOTAL	147.500,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec le Club "Avoine Beaumont Gymnastique". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention 2018-2019 « Club Avoine Olympique Chinon Cinois »**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 300.000,00 €, en faveur du Club « Avoine Olympique Chinon Cinois », au titre de la saison 2018-2019.

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec le "Club Avoine Olympique Chinon Cinois". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention 2018 – Club d'échecs**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 44.100,00 €, en faveur du Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2018 :

Fonctionnement :	27.500,00 €
Action spécifique	16.600,00 €
TOTAL	44.100,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec "le Club d'Echecs d'Avoine". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

○ **Subventions 2018 – Associations sportives**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Association	Subvention de fonctionnement
Société de pêche	2.200,00 €
Société de pêche : Action spécifique	800,00 €
Société de chasse	2.000,00 €
Centre équestre Isoré	12.000,00 €
Centre équestre Isoré : Subvention Exceptionnelle	3.000,00 €
Cercle de la Véronaise	700,00 €
Cercle de la Véronaise : Subvention exceptionnelle	800,00 €
Véron Triathlon	1.000,00 €
Véron Triathlon : Subvention exceptionnelle	3.000,00 €
CCE 37 : Action spécifique	4.500,00 €
Sport Santé Chinon	500,00 €
Cyclo Sport Chinonais : Action spécifique	2.600,00 €
Jonathan JOSSE	500,00 €
TOTAL	33.600,00 €

Les subventions exceptionnelles et spécifiques seront versées sous réserve de la présentation des bilans de chacune des actions.

Compte tenu de leur implication au sein des associations :

M. DALY et Mme BERTAULT ne prennent pas part au vote de la subvention pour le Cercle de la Véronaise.

MM. SORAIS et CHARRIER ne prennent pas part au vote de la subvention pour l'association Sport Santé dans le Pays du Chinonais.

M. ALBERT ne prend pas part au vote de la subvention pour l'association Sport Santé dans le Pays du Chinonais ainsi que pour l'association Cyclo Sport Chinonais.

Approbation de l'ensemble de ces subventions

○ **Subvention 2018 – Avoine Sport Boule**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

M. ALBERT propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Association	Subvention de fonctionnement
Avoine Sport Boule	2.220,00 €
Avoine Sport Boule : Subvention exceptionnelle	780,00 €
TOTAL	3.000,00 €

La subvention exceptionnelle sera versée sous réserve de la présentation du bilan de l'action.

Pour : 18 Contre : 1 Abstention : 0

○ **Subventions 2018 – Domaine scolaire**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
USEP (Fonctionnement)	400,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.520,00 €
Association Sportive Collège Henri Becquerel	1.000,00 €
TOTAL	4.820,00 €

Approbation à l'unanimité

○ **Subventions 2018 – Associations diverses**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Associations	Sommes
AFM Téléthon	750,00 €
Association des Anciens Combattants (ADAC)	700,00 €
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €
Club Le Temps de Vivre	1.500,00 €
Lire et Dire	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Société de Protection des Animaux	100,00 €
Amicale du personnel	600,00 €
Club ERCA	1.000,00 €
Image Club du Véron	1.000,00 €
Association des Jardins Familiaux	500,00 €
Club d'Education canine du Véron (subvention exceptionnelle)	3.000,00 €
Association Orchestre d'Harmonie de Huismes	500,00 €
Harmonie du Véron	500,00 €
Scen'O Centre	5.000,00 €
TOTAL	16.050,00 €

La subvention exceptionnelle sera versée sous réserve de la présentation du bilan de l'action envisagée.

Compte tenu de son implication au sein de l'association, Mme BERTAULT ne prend pas part au vote pour la subvention de l'ADAC.

Mme AUROUX s'interroge sur l'objet de la subvention exceptionnelle du Club d'Education Canine. Il est précisé qu'il s'agit de l'organisation d'un concours d'agility.

Approbation de l'ensemble de ces subventions

- **Affaires générales**

- **Motion de soutien à l'Hôpital de Chinon**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire expose :

Au moment où le Premier Ministre réunit la Conférence des Territoires largement consacrée aux problèmes des villes petites et moyennes et à leur environnement rural, le Conseil de la commune d'Avoine tient à réaffirmer son attachement au maintien et au développement du Centre Hospitalier du Chinonais.

La présence de l'hôpital est en effet essentielle pour le maintien d'un Chinonais vivant et attractif ; il est, avec les maisons de santé pluridisciplinaires, un acteur structurant la santé publique sur notre territoire.

Cet hôpital permet aussi une offre de soins diversifiés à travers ce réseau mais aussi le partenariat public/privé étroit conclu depuis longtemps avec la clinique Jeanne d'Arc établie sur le même site.

Cet hôpital est cependant sous-dôté par l'Etat ce qui ne lui permet pas d'asseoir son activité sur une visibilité à long terme.

En effet, la maternité est insuffisamment financée : elle réalise entre 500 et 550 accouchements par an ce qui lui fait obligation de prévoir une deuxième équipe de sages-femmes et des vacations supplémentaires d'anesthésistes (ces obligations sont déclenchées à partir de 500 accouchements).

Le seuil d'amortissement de ces coûts supplémentaires serait atteint à partir de 1000 accouchements ce qui est impossible pour un hôpital desservant une petite ville et une population rurale.

Il revient donc à l'Etat d'assurer la péréquation nécessaire des financements afin d'assurer le service public hospitalier sur les territoires ruraux comme dans les agglomérations ou les métropoles.

Enfin, la baisse des tarifs de séjour d'environ 1% par an depuis plusieurs années participent bien sûr à la constitution d'un déficit structurel.

Alors que l'hôpital de Chinon est engagé pleinement dans une démarche d'efficience budgétaire et de qualité des soins, le Conseil de la commune d'Avoine demande instamment à l'Etat de jouer pleinement son rôle péréquateur et d'assurer des financements pérennes à l'hôpital de Chinon en accordant les dotations nécessaires au regard de son activité.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux – Réhabilitation du restaurant de l'Atlantide et de son logement**

Intervenant : Yves DESBLACHES

- **Avenant n°1 – Entreprise PINON – Lot 1 : Maçonnerie Gros Oeuvre**

Le 8 Février 2018, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise PINON, pour le lot n°1 Maçonnerie - Gros Œuvre, pour un montant de 10.500,00 € H.T.

Cet avenant a pour objet les travaux supplémentaires suivants :

- Réfection des réseaux EU – EV extérieurs

Le montant initial du marché étant de 19.912,75 € H.T, l'avenant n°1 de 10.500,00 € H.T porte le marché à la somme de 30.412,75 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Avenant n°1 – Entreprise BOURDON – Lot 3 : Menuiseries intérieures**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Le 8 Février 2018, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise BOURDON, pour le lot n°3 relatif aux Menuiseries intérieures, pour un montant de 1.323,99 € H.T.

Cet avenant a pour objet les travaux supplémentaires suivants :

- Fourniture et pose de blocs-portes CF ½ heure pour le restaurant (plonge/bar et office/dégagement 2)
- Suppression de la trappe d'accès aux combles pour le logement

Le montant initial du marché étant de 13.006,05 € H.T, l'avenant n°1 de 1.323,99 € H.T porte le marché à la somme de 14.330,04 € H.T.

M. SORAIS déplore que l'architecte n'ait pu l'anticiper. Il estime que des avenants sont souvent proposés.

M. DESBLACHES précise que c'est le contrôleur technique qui a imposé ces contraintes.

Mme AUROUX souhaite connaître le nom de l'architecte pour ce chantier.

Il est précisé qu'il s'agit du Cabinet Bourdin Villeret Robin.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- **Avenant n°1 – Entreprise SEGEC – Lot 5 : Electricité**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Le 8 Février 2018, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 en faveur de l'entreprise SEGEC, pour le lot n°5 Electricité - Ventilation, pour un montant de 3.190,63 € H.T.

Cet avenant a pour objet les travaux supplémentaires suivants :

- Fournitures d'équipements et prestations diverses – installation électrique

Le montant initial du marché étant de 19.325,63 € H.T, l'avenant n°1 de 3.190,63 € H.T porte le marché à la somme de 22.516,26 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- o **SIEIL – Participation communale Extension réseau d'éclairage public Rue du Val de l'Indre**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Il est soumis au Conseil la participation communale relative à l'extension du réseau d'éclairage public rue du Val de l'Indre « SIE 501-2018 ».

Cette participation communale théorique s'élève à la somme de 4.841,38 € Hors Taxes Net (quatre mille huit cent quarante et un euros et trente-huit centimes).

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

Intervenant : Didier GODOY

- **RIFSEEP - Modification**

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 notamment l'article 115 ;

VU la délibération n° 2017.12.19/14 en date du 19 décembre 2017 instituant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE suite à la parution de la loi n° 2017-1837 de finances 2018 relative à la journée de carence.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE ne peuvent pas être appliquées selon la délibération n° 2017.12.19/14 du fait de la journée de carence.

Monsieur le Maire propose de modifier le paragraphe V. (Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE) du chapitre 1 (Mise en place de l'IFSE) comme suit :

Sauf dans le cas où les textes instituant les primes et indemnités peuvent fixer des conditions particulières de modulation ou de suppression durant les congés de maladie, le système suivant sera appliqué :

- Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption et les congés pour accident de service, cette indemnité sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de maladie ordinaire : l'I.F.S.E. est réduit de 1/60^{ème} par jour d'absence le mois suivant la période d'absence **à partir du 4^{ème} jour de l'arrêt de travail.**
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

Les autres articles restent inchangés.

Mme AUROUX demande si cette modification est passée en Comité Technique ? De plus, compte tenu de la mise en application de la journée de carence, pourquoi n'abroge-t-on pas cette disposition ?

M. GODOY lui répond qu'il est nécessaire de modifier la délibération précédente suite à la mise en place de la journée de carence.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

- **Saison culturelle**

- Contrat de cession ZAMORA PRODUCTIONS SARL pour la prestation du 17/03/2018 « SAGES COMME DES SAUVAGES QUARTET » pour un montant de 4.292,50 € TTC.
- Contrat de cession LITTLE BROS. PRODUCTIONS pour la prestation du 18/04/2018 « BLOND AND BLOND AND BLOND » pour un montant de 6.344,56 €TTC.

Approbation à l'unanimité pour l'ensemble de ces contrats

○ **Festival Avoine Zone Groove 2018**

▪ **Programmation :**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2018, qui aura lieu les 29-30 juin et 1^{er} juillet 2018, la programmation artistique de la scène principale sera la suivante :

- Vendredi 29 Juin 2018 – GUNWOOD / RAG'N'BONE MAN
- Samedi 30 Juin 2018 – HOLLYSIZ / BRIGITTE
- Dimanche 1^{er} Juillet 2018 – GAEL FAURE / CLAUDIO CAPEO

Le Festival aura lieu sur le terrain du stade d'Athlétisme, rue Georges Joubert à Avoine.

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1

▪ **Contrats :**

- Contrat de cession ZAMORA PRODUCTIONS SARL « GUNWOOD » pour la prestation du 29/06/2018 à 20H30 pour un montant de 1.846,25 € TTC.
- Contrat de cession LIVE NATION SAS « RAG'N'BONE MAN » pour la prestation du 29/06/2018 à 22H30 pour un montant de 116.050,00 € TTC.
- Contrat de cession AUGURI PRODUCTIONS « HOLLYSIZ » pour la prestation du 30/06/2018 à 20H30 pour un montant de 14.770,00 € TTC.
- Contrat de cession FAR PRODUCTION « BRIGITTE » pour la prestation du 30/06/2018 à 22H30 pour un montant de 34.287,50 € TTC.
- Contrat de cession ZAMORA PRODUCTION SARL « GAEL FAURE » pour la prestation du 01/07/2018 à 17H30 pour un montant de 1.846,25 € TTC.
- Contrat de cession CARAMBA SPECTACLES « CLAUDIO CAPEO » pour la prestation du 01/07/2018 à 19H00 pour un montant de 63.300,00 € TTC.
- Mise en place du point de vente Billetterie TICKETNET
- Mandat de distribution de billetterie France Billet pour la vente des passeports 3 Jours

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1 pour l'ensemble de ces contrats

○ **Podium de l'été 2018**

- Contrat de cession SARL MICHEL MARTIAL ORGANISATION « DAVE et ses musiciens » pour la prestation du 25/08/2018 à 21H30 pour un montant de 23.737,50 € TTC.

Pour : 18 Contre : 1 Abstention : 0

● **Questions diverses**

M. le Maire fait part des remerciements émis par :

- l'USEAB Gym Volontaire pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion d'une soirée théâtrale organisée le 3 Février 2018.
- les Restos du Cœur pour les invitations gratuites pour le spectacle du 3 Février 2018 organisée par l'USEAB Gym Volontaire.

M. GODOY informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité de la CC-CVL a été transmis par voie électronique et qu'il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil qui se tiendra le 29/03/2018.

M. GODOY précise qu'il a toujours été clair et que le centre équestre sera bien vendu, la décision ayant été prise démocratiquement par le conseil en octobre 2016 par 14 voix contre 5.

Pour le bilan définitif du Festival Avoine Zone Groove, les modifications constatées concernent les dépenses relatives au pôle Police et la facturation de la SACEM revue à la baisse, en précisant que ce bilan est réel, sincère et véritable.

M. CHARRIER présente ses excuses pour les chiffres erronés qu'il a publié, qui étaient les chiffres prévisionnels. Les corrections ont été apportées sur le site et sur la page facebook, puis ont fait l'objet d'un retrait.

- Dossier Citoyens Vigilants :

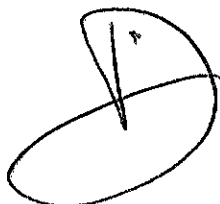
Une réunion a eu lieu au Néman où 2 volontaires ont pu être recensés. Une rencontre avec la gendarmerie sera programmée ultérieurement.

- Piste Cyclable au Néman :

A priori et compte tenu des réponses reçues, le projet pourrait s'inscrire sur le long de la chaussée – côté du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

